

*Pouvoir d'emprunt*

**Mme le Président:** A l'ordre, je vous prie. Le député de Bow River (M. Taylor) a le droit de demander ce qu'il en est de ses questions, mais pas de se lancer dans un débat.

**M. Deans:** Madame le Président, je ne voudrais pas laisser passer ce genre de commentaire sans mot dire. Les néo-démocrates défaits aux élections se respecteraient trop pour partager l'assiette au beurre avec des libéraux et des conservateurs.

**M. Blenkarn:** Madame le Président, la question n° 1653, inscrite au nom du député de High Park, concerne le traitement que le gouvernement a réservé aux réfugiés de l'Ukraine, de l'Union soviétique, de la Pologne, de la Lituanie, de la Tchécoslovaquie, de la Hongrie et de l'Allemagne de l'Est. Je suis étonné qu'on n'ait pas répondu à cette question et que le député ne se soit pas assuré que le gouvernement donne une réponse acceptable, lui qui se préoccupe tellement du sort des personnes maltraitées dans les pays communistes.

**M. Flis:** Premièrement, madame le Président, le député devrait savoir que personne à la Chambre n'est député de High Park.

**M. Blenkarn:** D'accord, il représente Parkdale, non pas High Park.

**M. Smith:** Madame le Président, je demande que les autres questions restent au *Feuilleton*.

**Mme le Président:** Les autres questions restent-elles au *Feuilleton*?

**Des voix:** D'accord.

## ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[Traduction]

### LA LOI N° 3 DE 1982-1983 SUR LE POUVOIR D'EMPRUNT SUPPLÉMENTAIRE

#### MESURE D'ÉTABLISSEMENT

La Chambre reprend l'étude de la motion de M. Lalonde: Que le projet de loi C-143, portant pouvoir d'emprunt supplémentaire, soit lu pour la 2<sup>e</sup> fois et renvoyé au comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques, ainsi que de l'amendement de M. Skelly (p. 22957).

**M. Bill McKnight (Kindersley-Lloydminster):** Monsieur le Président, juste avant que la séance soit suspendue pour l'heure du déjeuner, je disais, au sujet de ce bill, que le gouvernement ne rend aucun compte de ses dépenses. J'ai mentionné une société qui préoccupe beaucoup mes électeurs et, en fait, tous les citoyens de l'ouest du Canada, c'est-à-dire le CN.

Je voudrais ajouter que le CN demande encore des fonds aujourd'hui, après avoir obtenu en 1977 une refonte de son capital et la remise d'une dette de 108 millions de dollars. On avait dit à ce moment-là aux députés et aux Canadiens que cette somme permettrait au CN de régulariser ses finances, comme n'importe quelle autre société, et de ne plus toujours dépendre de l'aide gouvernementale.

A propos de dépenses, j'ai trouvé intéressante la réponse à une question posée par le député de Mississauga-Nord (M.

Fisher) aujourd'hui, et qui faisait allusion à une somme considérable. Je suis sûr qu'en nous reportant au hansard nous verrions que le député de Mississauga a demandé la tenue d'une enquête judiciaire. J'en conclus, en tant que profane, qu'une enquête judiciaire devant les tribunaux du Canada doit être plus difficile à mener qu'une enquête au cours de laquelle un membre du barreau parcourt le pays, interroge les gens et formule des idées de son cru trois ans après coup, comme M. Macdonald le fera dans son rapport sur l'économie. La réponse à la question sur la dépense de fonds publics n'est pas très logique. Je ne connais pas tous les hommes et les cabinets d'avocats énumérés dans la réponse au sujet de l'enquête sur la catastrophe ferroviaire de Mississauga, mais je ne crois pas avoir entendu le nom d'un ex-ministre. Voilà la différence entre le gouvernement qui alloue \$850 par jour à un ex-ministre libéral comme M. Macdonald, et un cabinet d'avocats de renom qui plaide devant un tribunal du Canada. Je voulais seulement attirer l'attention de la Chambre là-dessus.

A voir notre déficit et le gouvernement qui demande un pouvoir supplémentaire d'emprunt de 19 milliards de dollars, rien ne saurait inciter les Canadiens à avoir le moindrement foi dans les données du gouvernement, notamment pour ce qui est des extrapolations au sujet de ses liquidités et de ses besoins de trésorerie. Je voudrais remonter au mois de novembre 1981 alors que le ministre des Finances de l'époque déclarait que le déficit budgétaire pour 1982-1983 allait s'élever à 10.5 milliards de dollars. A peine sept mois plus tard, en juin 1982, le même ministre était forcé de réviser ses prévisions précédentes. Il déclarait alors que le déficit s'élèverait à 19.6 milliards de dollars; mais à peine quatre mois plus tard, en octobre 1982, le même ministre des Finances révélait aux Canadiens dans quelle mesure il s'était trompé. Il nous disait alors que le déficit budgétaire atteindrait les 23.6 milliards. Quatre mois plus tard, en février 1983, le ministre actuel des Finances (M. Lalonde) affirme que d'après ses dernières prévisions, le déficit va atteindre 27 milliards. Nous avons commencé à 10.5 milliards en 1982-1983; puis nous sommes passés à 19.6 milliards et ensuite à 23.6 milliards et nous sommes maintenant rendus à 27 milliards.

**Une voix:** C'est plus que du 6 et du 5 p. 100.

**M. McKnight:** Comme un de mes collègues le fait remarquer, c'est sensiblement plus que du 6 et du 5 p. 100. Si nous voulons vraiment croire que la majoration du déficit pour l'année en cours ne sera que de 9 p. 100, nous devons tout d'abord nous demander si les chiffres sont exacts cette fois-ci. Néanmoins, si nous partons du principe que les premiers chiffres donnés pour 1982-1983 étaient justes, les dépenses publiques ont augmenté de 17 p. 100 cette année. Les citoyens n'arrivent pas à comprendre que le gouvernement puisse venir demander à la Chambre l'autorisation d'emprunter 19 milliards de plus, sans même présenter un programme de dépenses. Je ne pourrais jamais aller emprunter \$100,000 à mon banquier sans lui préciser à quoi servira cet argent. Si je me contente de lui dire que je compte le dépenser cette année ou même en l'espace de deux mois, il ne me consentira jamais de prêt. A mon avis, les Canadiens ne doivent pas donner cet argent au gouvernement sans que ce dernier ne présente d'abord son programme de dépenses.